Pollution des eaux : Un accord en plus que demi-teinte

Dossier de
 la rÃ©daction de H2o
September 2025

Mardi 23 septembre, les institutions europÃ©ennes sont arrivÃ©es Ã un accord actualisant la liste des polluants des eaux souterraines et de surface que les Ã‰tats membres doivent surveiller et contrÃ´ler, et ce, presque trois ans aprÃ¨s la proposition faite en ce sens par la Commission europÃ©enne. L'accord exige des Ã‰tats membres une surveillance et une limitation de la pollution par de nouvelles substances, telles que les pesticides (dont le glyphosate), un groupe de PFAS, et - pour la premiÃ¨re fois - certains produits pharmaceutiques. Cependant, les Ã‰tats membres ont obtenu l'allongement des dÃ©lais de mise en œuvre. Ils auront jusqu'Ã 2039, avec une possibilitÃ© d'Ã©tendre ce dÃ©lai Ã 2045, pour respecter les nouveaux standards. Si les lÃ©gislateurs impliquÃ©s dans les nÃ©gociations ont dÃ©fendu le rÃ©sultat comme un paquet responsable et pragmatique donnant la prioritÃ© Ã l'intÃ©gritÃ© scientifique, prÃ¨s de 200 000 personnes, plus de 600 scientifiques et un large Ã©ventail d'acteurs europÃ©ens avaient fait entendre leur voix contre la dÃ©rÃ©gulation des normes environnementales dans le cadre d'un appel Ã contribution de la Commission europÃ©enne. Finalement, les ONG dÃ©noncent un affaiblissement du principe de non-dÃ©tÃ©rioration de la directive cadre sur l'eau. La directive rÃ©visÃ©e autori des niveaux de pollution chimique par les produits pharmaceutiques dans les eaux souterraines nettement plus Ã©levÃ©s que la proposition initiale de la Commission europÃ©enne (autorisant une contamination pharmaceutique jusqu'Ã dix fois plus Ã©levÃ©e). En outre, la proposition rÃ©duit le plafond gÃ©nÃ©ral des concentrations de produits pharmaceutiques dans le eaux souterraines pour ne couvrir que certaines substances, ce qui laisse de nombreuses autres sans rÃ©glementation.

Le Parlement europÃ©en et le Conseil devront dÃ©sormais adopter formellement la nouvelle directive, qui entrera en vigueur 20 jours aprÃ¨s sa publication au Journal officiel de l'UE. Les Ã‰tats membres devront ensuite mettre en œuvre ces exigences et transposer les modifications apportÃ©es aux trois directives concernÃ©es : la directive-cadre sur l'eau, la directive sur les normes de qualitÃ© environnementale et la directive sur les eaux souterraines, avant le 22 dÃ©cembre 2027.

Conseil europÃ©enÂ - Commission

Les rÃ©actions des ONG